MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Note de mobilité générale

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **Inspection de l'Enseignement Agricole** **Service de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération**	**Note de mobilité** **DGER/DAT/2023-74** **01/02/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/03/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures en vue de pourvoir 11 emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) Inspection de l'Enseignement Agricole Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Rurau Services déconcentrés Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur

Textes de référence :-Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et

de la formation professionnelle agricoles
-Arrêté du 27 janvier 2020 relatif à l’organisation et au fonctionnement de l’inspection de l’enseignement agricole

Il est fait appel de candidature en vue de pourvoir par détachement, en application du décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole,

Postes d'inspecteurs référents *(ouverts exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole)*

Inspecteur référent laïcité..... UN EMPLOI

Inspecteur référent éducation au développement durable..... UN EMPLOI

Inspecteur référent action éducative européenne et à l'international..... UN EMPLOI

Inspecteur référent climat social des établissements..... UN EMPLOI

Inspecteur référent viticulture-œnologie.....UN EMPLOI

Inspecteur référent parcours de formation à l'installation..... UN EMPLOI

Inspecteur référent éducation artistique et culturelle.....UN EMPLOI

Inspecteur référent projet d'établissement.....UN EMPLOI

Inspecteur référent culture scientifique.....UN EMPLOI

Inspecteur référent exploitations agricoles et ateliers technologiques supports de l'enseignement scientifique.....UN EMPLOI

Poste d'inspecteur coordonnateur *(ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole)*

Inspecteur coordonnateur du pôle gestion administrative et financière..... UN EMPLOI

Les dispositions générales, les conditions de nomination et les fiches de poste correspondant à ces emplois sont décrites en annexe de la présente note de service.

Contenu du dossier (note de service DGER/SDEC/2020-101 du 11 février 2020) :

- Une lettre de motivation mettant en valeur les acquis de l'expérience et l'expertise approfondie nécessaires à l'exercice des fonctions définies,
- Un curriculum vitae

Modalités de transmission : le dossier complet doit être transmis **au plus tard le** 03/03/2023 à marie.deleau@agriculture.gouv.fr, assistante du doyen, et emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr, doyen de l'inspection de l'enseignement agricole.

Le chef du service de
L'enseignement technique

Luc MAURER

Le chef du service
des ressources humaines

Xavier MAIRE

ANNEXE

NOTICE ACCOMPAGNANT L'APPEL DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Missions

Les inspecteurs de l'enseignement agricole exercent leurs missions dans le cadre de l'Inspection de l'enseignement agricole et des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles fixées par les articles L. 811-1 (enseignement technique agricole public), L. 812-1 (enseignement technique agricole privé) et L. 813-1 (enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier) du code rural. Leurs missions permanentes sont notamment les suivantes :

1°) l'inspection des établissements et des dispositifs d'enseignement et de formation, l'inspection des agents, pouvant revêtir, selon les cas, trois formes : le conseil, l'évaluation, le contrôle. L'inspection s'exerce notamment sur les domaines suivants :

- le fonctionnement général des établissements d'enseignement et de formation en ce qui concerne l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur vie intérieure sociale, scolaire ou étudiante, leur système de décision et l'organisation du service,
- la gestion administrative et financière,
- les dispositifs de formation scolaire, de formation par apprentissage et de formation professionnelle continue et les dispositifs de certification correspondants,

2°) l'expertise et l'appui en faveur des différents échelons de l'administration pour :

- l'élaboration des prescriptions pédagogiques et programmes nationaux,
- l'élaboration des sujets d'examen ou de concours,
- la participation aux concours, examens et commissions de recrutement des cadres et agents, enseignants et non enseignants, le commissionnement des chargés d'inspection de l'apprentissage placés auprès des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,
- la collaboration à des études et expertises thématiques dans le cadre du programme annuel d'activité ;

3°) la contribution à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

4°) la participation à la formation initiale et continue des personnels du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Les modalités d'exercice de ces missions sont précisées dans la note de service DGER/MAPAT/2018-83 du 01-02-2018.

1.2 - Conditions de nomination dans l'emploi

Comme cela est précisé dans l'article 5 du décret n°2019-1135, cité en référence, peuvent être détaché dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole :

1- Les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est au moins égal à la hors échelle A et **justifiant de cinq ans de service effectif dans un grade d'avancement.**
2- Les fonctionnaires ayant occupé **un ou des emplois du groupe II** du statut d'emploi d'encadrement, pendant une **durée minimale de trois ans**.

Pour la nomination dans un emploi d'inspecteur à compétence pédagogique, les agents doivent justifier, en outre, d'au moins cinq années de service d'enseignement relevant du secteur public d'enseignement.

Peuvent donc se présenter les fonctionnaires :

- appartenant à un corps de catégorie A ou A+, ayant atteint, au moment de leur nomination sur l'emploi d'inspecteurs **au minimum cinq ans dans un grade d'avancement** : ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, agrégé hors classe, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, maître de conférences dans l'enseignement supérieur hors classe, administrateur de l'Etat hors classe, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique (IA-IPR) hors classe, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) hors classe, PCEN ou PCEA hors classe, PLP ou PLPA hors classe, attaché principal ou hors classe, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE) divisionnaire ou hors classe, Etc.

- occupant un emploi du groupe I, ou ayant occupé, pendant au moins trois ans un emploi du groupe II de la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles *(NB : les personnels occupant un emploi du groupe III peuvent néanmoins postuler s'ils remplissent les conditions de l'alinea précédent dans leur corps d'origine).*

Les inspecteurs de l'enseignement agricole sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Hormis pour les emplois de référents, le directeur général de l'enseignement et de la recherche appuie sa décision de recrutement dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sur l'avis d'une commission comportant au minimum trois membres choisis pour leur connaissance d'une part des fonctions d'inspection, d'évaluation et de contrôle et d'autre part du domaine de compétence et de la spécialité pour lequel le recrutement est effectué. La commission est présidée par un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et comprend :

- un inspecteur de l'enseignement agricole, et, au minimum :
- soit un membre d'une inspection générale ou d'un conseil général extérieur au MAA, soit une autre personnalité qualifiée dans la spécialité de recrutement

L'examen des candidatures permet d'évaluer l'expertise du candidat dans la spécialité concernée et son aptitude à la mettre à profit pour exercer les fonctions d'inspecteur. Il comprend deux phases :

- une phase d'analyse des dossiers, à laquelle est associé le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, qui vise à identifier les candidats retenus pour être convoqués à un entretien.
- une phase d'entretiens individuels : chaque candidat retenu à l'issu de la première phase fait l'objet d'un entretien d'une durée maximale de 50 minutes.

Pour les emplois de référents, les candidats font l'objet d'un entretien avec le doyen de l'inspection.

1.4 - Déroulement de carrière

Les fonctionnaires occupant un emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sont placés en position de détachement de leur corps d'origine pour une durée maximale de quatre ans, renouvelable une fois.

L'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole comporte six échelons qui vont de l'indice brut 880 à la hors échelle B. La durée du temps de service exigée pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans du premier au quatrième échelon et trois ans dans le cinquième échelon.

1.5 - Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité des inspecteurs s'exerce dans toute la France, et nécessite des déplacements fréquents.

La résidence administrative retenue devra être une capitale régionale en France continentale (dans la configuration antérieure à la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions),

Il est indiqué que les inspecteurs nouvellement recrutés font l'objet lors la première année de fonction de dispositifs d'adaptation à la prise de fonctions, ce qui entraînera notamment la participation à diverses activités à l'administration centrale

1.6 - Aptitudes générales requises

L'attention des candidats est appelée sur les aptitudes et exigences qu'imposent les fonctions d'inspection ; celles-ci nécessitent en effet des capacités d'analyse et de synthèse dans des situations diverses, complexes et souvent inattendues ou délicates.

Leur attention est également appelée sur le changement de position qu'entraîne l'accès à la fonction d'inspection : participant à l'exercice de l'autorité hiérarchique sans toutefois la détenir directement, contribuant à la définition et à la mise en œuvre de la politique du service public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les inspecteurs doivent faire preuve à la fois d'aptitudes à l'exercice de l'autorité et de qualités de contact, d'animation, de persuasion et de discrétion. Ils doivent également, lors de leurs appréciations ou expertises, savoir ne pas se départir de l'objectivité et de l'indépendance de jugement inhérentes à leur charge. Enfin, ils doivent faire preuve d'une forte indépendance intellectuelle, du sens des responsabilités et de rigueur administrative.

Ces éléments amènent à rechercher préférentiellement des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée, incluant des prises de responsabilité.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Inspecteur pédagogique – Référent laïcité

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) de l'histoire - géographie - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément les missions d'inspecteur référent laïcité nécessitent de : - Approfondir une expertise sur les travaux relatifs au principe de laïcité et assurer une veille et une diffusion de l'information auprès des inspecteurs de l'enseignement agricole en matière d'application de ce principe. - Assurer des relations avec les services de la DGER ou de la DGESCO et contribuer à une meilleure connaissance et appropriation du principe de laïcité (en investiguant potentiellement les actions de promotion de celui-ci)

<table>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise approfondie de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – Référent éducation à l'environnement et au développement durable

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) de la biologie - écologie - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément les missions d'inspecteur référent éducation au développement durable nécessitent de : - Disposer d'une expertise approfondie de la thématique éducation à l'environnement et au développement durable pour notamment l'élaboration des référentiels de l'enseignement agricole - Assurer un travail de veille sur la thématique de l'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des inspecteurs de l'enseignement agricole.

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">- Apporter une expertise approfondie aux services de l’enseignement technique (Bureau des diplômes de l’enseignement technique, Bureau de l’apprentissage et de la formation professionnelles continue) et au service de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation (Bureau des formations de l’enseignement supérieur) en appui à la mise en œuvre de politiques publiques du ministère chargé de l’agriculture dans le domaine de l’éducation à l’environnement et au développement durable.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur établissements et missions - Référent action éducative européenne et à l'international

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	Mission d'inspections : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels de direction et d'éducation des EPLEFPA - Exercer des missions de conseil, d'évaluation et de contrôle des établissements publics et privés d'enseignement technique et des établissements d'enseignement supérieur ; analyser l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur pilotage, l'organisation du service, la manière de servir des personnels, le fonctionnement de la vie éducative, leur climat social, … - Participer à la formation initiale et continue des personnels de direction et d'éducation - Apporter une expertise aux différents échelons de l'administration - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine établissements et missions ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux. Plus spécifiquement, l'inspecteur référent de l'action éducative européenne et à l'international participe à renforcer l'internationalisation des établissements, et plus globalement, du système de formation agricole français. Au croisement des politiques publiques de production et de formation agricole, il contribue par son expertise : - Au développement de la mobilité européenne et internationale des apprenants et des personnels des établissements - A l'intégration des diplômes de l'enseignement agricole français dans l'espace européen de l'éducation et plus globalement, à leur reconnaissance au niveau international - A la promotion du modèle de production et de formation agricole français

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">dans le cadre de partenariats institutionnels (transition agro-écologique, etc.),
- A l'accompagnement des réformes des dispositifs de formation agricole et rurale engagés par des pays tiers
- A la formation et au conseil des acteurs aux échelons national et régional dans leur stratégie et actions d'ouverture internationale</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions »
Services de la DGER et du Secrétariat général
DRAAF-SRFD et personnels de direction des établissements d'enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA : MENJS, MEAE, FEI, AFD</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole
Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des établissements
Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle française, européennes et internationales
Connaissance des dispositifs de formation français, européens et internationaux
Ingénierie des dispositifs de formation</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public
Ouverture culturelle</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr - Tel : 01 49 55 52 85

André Quillévéré, Assesseur du doyen
Courriel : andre.quillevere@agriculture.gouv.fr - Tel : 01 49 55 51 89</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur établissements et missions - référent : climat social dans les établissements

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »). Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	Mission d'inspection : ▪ Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels de direction et d'éducation des EPLEFPA ▪ Exercer des missions de conseil, d'évaluation et de contrôle des établissements publics et privés d'enseignement technique et des établissements d'enseignement supérieur ; analyser l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur pilotage, l'organisation du service, la manière de servir des personnels, le fonctionnement de la vie éducative, leur climat social, … ▪ Participer à la formation initiale et continue des personnels de direction et d'éducation ▪ Apporter une expertise aux différents échelons de l'administration ▪ Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine établissements et missions ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément, la mission de référent climat social dans les établissements nécessite de : ▪ Disposer d'une expertise approfondie dans les domaines du climat social et des organisations des établissements, comme dans le pilotage et l'animation des communautés éducatives ; ▪ Assurer des missions exploratoires dans les établissements en situation de crise ou de conflit afin de faire une première analyse et un premier diagnostic à l'attention du Doyen ;

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Assurer un appui aux personnels de direction / équipes de direction en difficulté en lien avec les services de la DGER, du RAPS et du SRH ;
Apporter une expertise approfondie dans le cadre de la mise en œuvre de missions d'évaluation du climat social ou d'enquêtes administratives dans un établissement en crise (Doyen, DGER, SRH).</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions »

Services de la DGER et du Secrétariat général

DRAAF-SRFD et personnels de direction des établissements d’enseignement agricole

Établissements du dispositif national d'appui

Services extérieurs au MASA (MENJ, IGESR, inspection du travail, inspection hygiène, sécurité et des conditions de travail)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole

Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle

Connaissance des dispositifs de formation

Connaissance de l’organisation et du fonctionnement des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques

Aptitude au travail en équipe

Qualités relationnelles

Aptitude à l'analyse et à la synthèse

Sens de la pédagogie

Maîtrise de l'expression écrite et orale

Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,
emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr

Tel : 01 49 55 52 85
André Quillevéré, Assesseur du doyen
Tel : 01 49 55 51 89
Courriel : andre.quillevere@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – Référent : viticulture-œnologie

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des productions végétales - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément, la mission d'inspecteur référent en viticulture – œnologie nécessite de : - Disposer d'une expertise approfondie dans la conduite des rénovations permettant de piloter la construction des référentiels de diplôme dans le domaine de la viticulture-œnologie - Apporter, en accord avec les politiques publiques du ministère chargé de l'agriculture et quel que soit le dispositif au choix des équipes éducatives (semestrialisation, CCF, HCCF), une expertise didactique et pédagogique au service de la mise en œuvre des formations et de la certification dans le domaine de la viticulture-œnologie - Contribuer, à l'accompagnement des équipes éducatives impliquées dans les formations vitivinicoles

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">- Contribuer à l’accompagnement des exploitations vitivinicoles des établissements de l’enseignement agricole
- Assurer une veille scientifique et technique dans le domaine de la viticulture-œnologie
- Participer à la mise en réseau et à la pérennité des réseaux entre acteurs externes (partenaires professionnels, établissements de l’enseignement supérieur impliqués dans le secteur vitivinicole) et internes à l’enseignement agricole technique</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui, Instituts techniques, partenaires professionnels
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – Référent : Parcours de formation à l'installation

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des sciences économiques et sociales et de gestion - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément les missions d'inspecteur référent parcours de formation à l'installation nécessitent de : - Disposer d'une expertise sur le dispositif d'accompagnement à l'installation (mode de pilotage, parties prenantes au niveau national et local, rapports d'évaluation du dispositif …) - Disposer d'une expertise approfondie dans les domaines pédagogiques et éducatifs, notamment dans l'élaboration des référentiels de diplômes. - Apporter une expertise approfondie aux services de l'enseignement

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">technique (Bureau des diplômes de l’enseignement technique, Bureau de l’apprentissage et de la formation professionnelles continue) et au service de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation (Bureau des formations de l’enseignement supérieur) en appui à la mise en œuvre de politiques publiques du ministère chargé de l’agriculture</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur du domaine pédagogique et le coordonnateur chargé de la FPCA et EA/AT
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Établissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – Référent : Education artistique et culturelle

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) de l'éducation socio-culturelle - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément les missions de référent éducation artistique et culturelle nécessitent de : - Assurer un travail de veille sur les travaux et recherches relatifs à l'éducation artistique et culturelle - Contribuer à la finalisation et à la mise en œuvre de la nouvelle convention Culture-Agriculture, en lien avec le réseau ADC de la DGER - Favoriser la diffusion de ressources pédagogiques (ex. Canopé, Institut

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">National Supérieur de l’Education Artistique, Arte Education...)

- Participer à l’information des établissements sur les politiques publiques et dispositifs variés, notamment ceux portés par le Haut Conseil de l’Education Artistique, par l’Education Nationale et le Ministère de la Culture</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur établissements et missions - référent : projet d'établissement

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »). Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	Pour les missions d'inspection : • Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels de direction et d'éducation des EPLEFPA • Exercer des missions de conseil, d'évaluation et de contrôle des établissements publics et privés d'enseignement technique et des établissements d'enseignement supérieur ; analyser l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur pilotage, l'organisation du service, la manière de servir des personnels, le fonctionnement de la vie éducative, leur climat social, … • Participer à la formation initiale et continue des personnels de direction et d'éducation • Apporter une expertise aux différents échelons de l'administration • Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine établissements et missions ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Pour ce qui concerne les missions de référent : ▪ Apporter une expertise approfondie en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement afin d'assurer le suivi de la réalité et de l'effectivité des projets d'établissements dans les EPLEFPA et être un interlocuteur privilégié en matière de méthodologie pour les établissements de d'enseignement et de formation agricoles publics et privés ;

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Suivre la mise en œuvre annuelle de l’évaluation des établissements d’enseignement et de formation agricoles publics et privés à temps plein et leur conséquence sur l’élaboration des projets des établissements qui doit en résulter. Dresser un bilan des projets d’établissement finalisés et en vigueur à l’horizon 2027 ; soit après que tous les établissements aient été évalués ;
Être en mesure de formuler, le cas échéant, des propositions en matière d’évolution du panel de textes et de références réglementaires en vigueur relatifs au projet d’établissement en intégrant les évolutions structurelles (ex : mise en œuvre de l’évaluation des établissements d’enseignement et de formation) comme conjoncturelles (ex : situation de crise). Le référent doit pouvoir apporter un éclairage notamment dans le cas d’une éventuelle actualisation de la circulaire SDGER/SDEPC/C2005-2015 en date du 19 octobre 2005 relative aux projets d’établissements.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions »
Services de la DGER et du Secrétariat général
DRAAF-SRFD et personnels de direction des établissements d’enseignement agricole
Établissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (MENJ, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des politiques éducatives et de formation professionnelle
Connaissance des dispositifs de formation
Connaissance de l’organisation et du fonctionnement des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole,
emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr
Tel : 01 49 55 52 85
André Quillevéré, Assesseur du doyen
Tel : 01 49 55 51 89
Courriel : andre.quillevere@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – référent culture scientifique

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des mathématiques - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément, et au regard de l'enjeu des difficultés, de la perte d'appétence des élèves en sciences et en particulier en mathématiques (PISA, assises des mathématiques), de la faible orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, les missions de référent culture scientifique nécessitent de : - Assurer l'approfondissement et la pérennité de réseaux stratégiques, tels que celui des partenaires de l'Éducation nationale et de l'IGESR - Recenser et impulser les actions de promotion de culture scientifique au sein des établissements de l'enseignement agricole, de manifestations (semaine des maths, fête des sciences, projets pluridisciplinaires, forum

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">des mathématiques vivantes, …)

- Travailler conjointement avec l’ENSFEA pour la formation des enseignants au développement de la culture scientifique auprès des élèves, en s’appuyant notamment sur les référentiels rénovés.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Inspecteur pédagogique – référent exploitations agricoles et ateliers technologiques supports de l'enseignement scientifique

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 2.1**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	Missions d'inspection : - Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) des mathématiques - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux Plus précisément les missions de référent exploitations agricoles et ateliers technologiques supports de l'enseignement scientifique nécessitent de - Apporter, à des fins pédagogiques, un appui à l'utilisation, l'exploitation et la valorisation des données scientifiques et techniques, en particulier des données mathématiques et statistiques, issues des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole. - Développer et vulgariser, en collaboration avec les inspecteurs de la spécialité « exploitations et ateliers technologiques », des outils et des situa-

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">tions qui favorisent l’appropriation du potentiel pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques par les enseignants des disciplines scientifiques.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l’assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique
Services de la DGER.
DRAAF-SRFD et établissements d’enseignement agricole
Etablissements du dispositif national d'appui
Services extérieurs au MASA (rectorats, IGESR,…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs</td><td>Savoir-faire</td></tr>
<tr><td>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions
Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance des dispositifs de formation et de l’organisation des établissements</td><td>Rigueur et respect des règles déontologiques
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr
Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen
Tel : 01 49 55 51 84
courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraine Alimentaire

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Inspection de l'Enseignement Agricole
1ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Coordonnateur du pôle thématique « gestion administrative et financière »

Numéro du poste : **Catégorie : A**	
	Groupe RIFSEEP : 1.2
Poste vacant, ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »). Le pôle thématique « gestion administrative et financière » constitue l'un des trois pôles du domaine « établissements et missions »
Objectifs du poste	Le coordonnateur du pôle « gestion administrative et financière » est chargé de l'organisation du travail et de l'animation de l'ensemble des activités relevant de cette thématique. Il est le correspondant privilégié des inspecteurs de la spécialité « administratif, juridique et financier ». Il travaille en relation étroite avec l'assesseur chargé du domaine « établissement et missions » Il est membre de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole Il peut également être chargé de l'animation d'un groupe transversal.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	- Coordonner les missions relevant du pôle « gestion administrative et financière »: recueil et suivi des commandes, veille juridique et réglementaire, participation à l'animation du réseau des agents en DRAAF/SRFD chargés du conseil aux établissements, formation et suivi des personnels administratifs, expertise auprès de la DGER en matière de production juridique et réglementaire, expertise auprès des services déconcentrés et des établissements, analyse annuelle de la situation financière des EPLEFPA, suivi de l'instruction comptable applicable aux établissements publics d'enseignement technique agricole,… - Le cas échéant, animer les travaux relatifs au groupe transversal dont il a la responsabilité. - Participer aux activités de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole : participation à la gestion et à l'organisation générale de l'IEA, participation aux réunions tripartites DRAAF/IGAPS/IEA,…
Champ relationnel du poste	Le Doyen, l'assesseur du domaine « établissements et missions », les personnels de la cellule nationale et les inspecteurs Services de la DGER, Secrétariat Général du MASA. DGFIP, MENJ, CGAAER, RAPS, IGESR, Fédérations de l'enseignement privé

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Services déconcentrés (DRAAF), établissements publics d'enseignement, locaux et nationaux, techniques et supérieurs
Etablissements du dispositif national d'appui (Institut Agronomique - Dijon en particulier)</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td>Savoirs

Connaissance du système de formation et en particulier de l’enseignement agricole
Connaissance de l'inspection de l'enseignement agricole (organisation, fonctionnement)
Expertise approfondie dans les domaines administratif, juridique et financier</td><td>Savoir-faire

Aptitude à l'animation d'équipe
Aptitude au travail en équipe
Qualités relationnelles
Aptitude à l'analyse et à la synthèse
Aptitude à la négociation
Sens de la pédagogie
Maitrise de l'expression écrite et orale
Loyauté et sens du service public</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">Emmanuel DELMOTTE, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
Tel : 01 49 55 52 85
courriel : emmanuel.delmotte01@agriculture.gouv.fr
André QUILLEVERE, Assesseur du doyen en charge du domaine établissements et missions
Tel : 01 49 55 52 85
Courriel andre.quillevere@agriculture.gouv.fr</td></tr>
</table>